

**COLLEGE LOUIS LUMIERE**  
15 AVENUE JEAN BERANGER  
78160 MARLY LE ROI

**CAHIER DES CHARGES**  
**Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A)**  
**VOYAGE SCOLAIRE EN AUVERGNE**

Etabli en application du nouveau code des marchés publics (CMP)

**Dénomination de l'établissement public donneur d'ordres**

COLLEGE LOUIS LUMIERE  
15 AVENUE JEAN BERANGER  
78160 MARLY LE ROI  
Tél : 01.39.58.83.66

Type d'acheteur public : EPLE, établissement public administratif local d'enseignement

Classification produits : Séjours pédagogiques ou culturels

Pouvoir adjudicateur : Marie Pierre GAGNE, Chef d'établissement

**Article 1<sup>er</sup> – Objet du marché**

Voyage scolaire en Auvergne  
Thème : L'homme dans son environnement naturel

**Article 2 – Description des prestations attendues**

- **Lieu** : AUVERGNE
- **Durée** : 3 jours 2 nuits
- **Composition du groupe** : 60 élèves de 5<sup>ème</sup> et 6 accompagnateurs (pas de distinction de tarif entre élèves et accompagnateurs)
- **Dates prévues** : 21 au 23 mai 2024 (ou mai/juin)
- **Transport** : car grand tourisme – conservé pour les visites (inclu péages et frais de parking)
- **Hébergement** : centre d'accueil – pension complète
- **Le candidat inclura l'assurance-annulation individuelle et l'assurance annulation pour le groupe complet** y compris l'assurance en cas d'attentats ou de problème de sécurité international ou d'épidémie.
- **Le candidat fournira sa licence de tourisme (ou agrément de tourisme)**

Le candidat nous indiquera ses tarifs sous forme de devis détaillé, c'est-à-dire en récapitulant les prestations demandées :

## Voici le programme détaillé :

### Thème : L'homme dans son environnement naturel (SVT)

- Axe 1 : L'Homme, habitant d'une planète active (Étude du volcanisme de la chaîne des puys / L'homme face aux risques).
- Axe 2 : L'homme, habitant d'une planète riche en ressources (Observation des ressources minières, de la faune et de la flore locales / L'homme face à sa propre survie).

### Questionnement : L'être humain est-il maître de la nature ? (Français)

- Axe 3 : Les rapports de l'homme à la nature : peur/fascination, survie en milieu hostile (la robinsonnade), domestication et maîtrise.

### Descriptif du projet :

Nous souhaitons un programme à la carte nous permettant de réaliser les activités selon le planning décrit ci-dessous sur la base de **3 jours et 2 nuitées** avec hébergement en formule tout inclus et trajet en bus pris en charge.

**Jour 1 :** Départ le matin de Marly-le-Roi avec arrivée en début d'après-midi. Randonnée pédestre par le sentier des muletiers au Puy de Dôme **avec accompagnateurs** de manière à avoir un panorama avec les différents reliefs volcaniques :

- Activité de lecture de paysage et de classement des volcans pour en comprendre la diversité Axe 1 ;
- Étude du modèle explosif Axe 1 ;
- Échanges autour des risques volcaniques en envisageant la proximité de la ville de Clermont-Ferrand Axe 1.

Soir : installation dans le centre d'accueil :

Hébergement Formule tout compris sur la commune de Saint Saulves d'Auvergne de préférence pour se trouver à mi-chemin entre les activités du jour 1 et 2. Hébergement proposant des infrastructures sportives adaptées et des dortoirs contenant un maximum de 8 lits + chambres plus petites pour les accompagnateurs. Si possible ne pas mélanger plusieurs écoles sur le même étage.

### Jour 2 :

- Matinée dédiée à la Visite du site du Lemptégy **avec accompagnateurs** de manière à :
  - Étudier les structures profondes d'un cône d'accumulation de scories Axe 1 ;
  - Faire un travail autour de la stratigraphie Axe 1 ;
  - Explorer le passé industriel du site et comprendre le fonctionnement d'une carrière à ciel ouvert Axe 2.
- L'après-midi est dédiée à la survie en milieu naturel.  
Cette activité doit nous permettre de découvrir la richesse de la faune et de la flore locales et d'envisager dans quelle(s) mesure(s) celles-ci peuvent nous permettre de survivre en milieu naturel à travers des activités d'observation mais aussi d'ateliers ludiques autour de la survie Axe 2 ; Axe 3.  
Temps d'activités animé par un expert + les enseignants du voyage.
- Soir : Retour au centre d'hébergement

### Jour 3 :

- Matinée dédiée à la Randonnée autour du lac Pavin **avec accompagnateurs** pour :
  - Comprendre et découvrir l'activité hydro-magmatique, **la formation d'un Maar** ; Découverte d'un lac de cratère) Axe 1 ;
  - Identifier le risque volcanique lié à un volcan en sommeil et envisager les notions de risques, d'aléas et d'enjeux Axe 1.
- L'après-midi : retour en bus au collège de Marly-le-Roi et arrivée en fin d'après-midi.

Les offres sont valables jusqu'au 30 novembre 2023

### **Article 3 – Date limite et modalités de remise des offres**

Date limite de réception des offres : Lundi 19 juin 2023 à 12h

Transmission des offres : en déposant vos offres sur cette plateforme (possible transmission en plus sur le mail suivant : int.0780119f@ac-versailles.fr

### **Article 4 – Prix**

Les prix seront proposés TTC. Pas de distinction de tarif entre élèves et accompagnateurs.

### **Article 5 – Clause de révision de prix**

Le candidat devra informer l'établissement, dès son offre, d'une éventuelle fourchette d'augmentation de prix (cela sera un élément important dans le choix du prestataire)

### **Article 6 – Critère d'attribution**

L'examen des propositions des candidats portera sur :

- la qualité de la prestation et du contenu : 30 %
- le prix : 40 %
- l'adéquation avec le programme et les visites demandées : 30 %

Le bon de commande officiel de réservation ferme ne pourra sans doute pas être envoyé au titulaire du marché avant septembre octobre 2023 (nécessité de validation en conseil d'administration et transmission aux autorités de contrôle avant signature du contrat)

### **Article 7 – Durée d'exécution du marché**

Le Mapa ainsi que le présent cahier des charges sont valables jusqu'au 30 novembre 2023

### **Article 8 – Délai et mode de règlement**

#### **Délai de paiement**

le délai global de paiement est de 30 jours après réception de facture si le service fait a été constaté)

\* Toutefois il existe une dérogation au principe de paiement après service fait : les prestations de voyage peuvent être payées avant service fait (acomptes jusqu'à 70 % du coût total des prestations et solde à la remise des documents permettant la réalisation du séjour). Le voyageur devra être titulaire d'une licence de tourisme, ou agréé tourisme pour une association.

Le solde de la prestation ne peut être réglé que si l'établissement est en possession de l'ensemble des documents lui permettant la réalisation du voyage.

#### **Conditions de règlement**

Les acomptes et solde de règlement (avec service fait) interviennent par virement bancaire (RIB à fournir avec la facture).

### **Article 9 – Droit, langue et monnaie**

La monnaie de compte est l'euro.

Les offres seront obligatoirement rédigées en langue française.

Marly le Roi , le 26 mai 2023

Le chef d'établissement,

Pouvoir Adjudicateur

